LANMEUR lien

INFOS Bulletin municipal

Mairie de Lanmeur
Tél. 02 98 67 51 26
fax 02 98 78 81 40
mairie@lanmeur.fr
www.lanmeur.fr

NOVEMBRE 2024
N°100

SOMMAIRE

COMITÉ DE RÉDACTION

Mairie : 02 98 67 51 26
Fax 02 98 78 81 40
mairie@lanmeur.fr
www.lanmeur.fr

Gaëlle LE COZ

Christian MORIAMEZ

Anne QUENEA

Ludovic COSQUER

Morgane ROUSVAL-DILASSER

Valérie LE JEUNE

Fabienne MAZE

Catherine RANNOU

Yvon DENIS

Julie LEMETTRE

Jacky KOCH

Mise en page
ULAMIR-CPIE

Pour envoyer vos articles :
ulamir@ulamir.com

EDITO

Le mot du Maire 3

VIE COMMUNALE

Résultats du contrôle sanitaire des eaux 4
Infos pratiques et permanences 5/7
Le recensement 2025 8
La bibliothèque 10
Groupement de gendarmerie départementale du Finistère 11
Pôle santé universitaire 11
Numérotation des habitations 11
Agenda 12
Etat civil 13
Ecole des 4 Vents 14
Le périscolaire à l'école des 4 Vents 16
Le Club des séniors de Lanmeur 17
Le repas du CCAS 18
Le jardin partagé de Lanmeur 19

INFOS RÉFLEXIONS

Morlaix Communauté 20
Service social maritime 22
Comité de chômeurs et solidaires 22

VIE ASSOCIATIVE

Arts Ty Kernitron 23
Terre d'Espoir 23
ALPE de l'école des 4 Vents 24
La MAM 25
Le cirque à Léon 26
Le comité de jumelage Lanmeur-Hohenmölsen 26

LES CONSEILS MUNICIPAUX 27/31

LE MOT DU MAIRE

La commune s'est engagée dans une démarche importante de préservation des ressources naturelles et de promotion des énergies renouvelables.

Après la chaufferie bois qui dessert l'école publique, la salle Stéredenn, le collège, une étude est en cours pour remplacer la chaudière fuel de la mairie par une chaudière à pellets.

Un projet d'ombrières photovoltaïques sur différents lieux de la commune, (parkings de Steredenn, terrain de pétanque, parking du centre…) est à l'étude pour inscrire réellement notre territoire dans un programme d'énergies renouvelables, le projet vous sera présenté dans les semaines à venir.

Pour la reconquête de l'eau, ressource naturelle, si indispensable à toute vie, nous sommes depuis plusieurs années dans une démarche de zéro phyto. Il va falloir que chacun s'y mette, c'est un impératif incontournable pour la préservation du vivant, la qualité de l'eau.

Nous devons changer nos regard sur les « herbes folles », accepter de les voir sur nos jardins, trottoirs, et si elles nous dérangent, chacun, devant chez soi prend sa binette ! ! comme l'oblige l'arrêté municipal, les personnels des services techniques ne peuvent pas tout faire !!

Nous réfléchissons également à la végétalisation du cimetière, récréons un espace de recueillement apaisant et verdoyant, oublions le tout minéral, qui accentue l'accumulation de la chaleur, ayant un impact sur les changements climatiques, la plantation de végétaux est une solution efficace pour ralentir l'eau et permettre son infiltration, et limite l'intervention humaine pour le désherbage.

Les gros travaux d'An Dour (Morlaix communauté), dans la vallée de Traonbezeden ont permis de reconquérir l'état écologique du ruisseau Le Lapic, qui a retrouvé son lit d'origine, et la continuité piscicole, loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général, l'objectif étant de restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides.

Au regard des catastrophes naturelles qu'on observe partout, chacun doit jouer son rôle, faire ce qu'il peut pour inverser les dégradations de notre environnement.

Recycler, réduire, réutiliser, composter, faire attention à sa consommation d'eau, d'électricité, acheter local, cuisiner des produits des circuits courts, tous ces petits gestes qui nous aideront à laisser à nos enfants une planète préservée ou du moins, moins abîmée qu'elle ne l'est actuellement.

Ce challenge nous appartient, et c'est ensemble, en changeant nos habitudes que nous y arriverons...

LA MAIRE

ANNE CATHERINE LUCAS

INFOS UTILES

DÉCHÈTERIE PEN AR STANG :

Horaires d'ouverture été :

lundi : 9h / 12h et 14h / 18h,
mardi : fermée
mercredi : 9h / 12h et 14h / 18h
jeudi : 9h / 12h et 14h / 18h
vendredi : 9h / 12h et 14h / 18h
samedi : 9h / 12h et 14h / 18h
L'hiver (du 15 octobre au 14 avril inclus), l'heure de fermeture passe de 18h à 17h.

POMPIERS :

18

GENDARMERIE :

17

CABINET MÉDICAL :

02 98 67 51 03

CENTRE SOCIAL ULAMiR-CPIE :

02 98 67 51 54

ADMR :

02 98 67 65 41
Service à la personne
Place Tanguy Prigent

CHAPELLE DE KERNITRON :

Ouverte de 9h à 19h

CRYPTE DE L' EGLISE :

Ouverte de 9h à 18h

BIBLIOTHÈQUE :

02 98 67 65 78

Horaires d'ouverture :
lundi : 16h30 / 18h30
mercredi : 10h / 12h et 16h / 18h30
vendredi : 10h / 12h
samedi : 10h30 / 12h et 16h / 18h

MAIRIE

02 98 67 51 26

Horaires d'ouverture :

8h30/12h et 13h30/17h30
Fermée le jeudi après-midi
Le samedi : 8h30/12h

sur RDV pour Mme le Maire et les adjoints

mairie@lanmeur.fr
www.lanmeur.fr

o RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE LANMEUR
MORLAIX-COMMUNAUTE-AN-DOUR

Prélèvement 02900255221
Prélevé le : jeudi 03 octobre 2024 à 10h30

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00255221)
Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

INFOS PRATIQUES ET PERMANENCES

o LE CONCILIATEUR DE JUSTICE
POUR LE CANTON DE PLOUIGNEAU
Mairie de Plouigneau
place de la mairie
29610 Plouigneau
Tél. 02 98 67 70 09

Permanences Mairie de Plouigneau :
Le 1er, 2ème et 3ème mercredi de chaque mois de 13h30 à 17h30.
Pour toutes demandes de rendez-vous, il convient de téléphoner à l'accueil de la Mairie de Plouigneau : 02 98 67 70 09.
Les courriers pour le conciliateur devront être adressés à la Mairie de Plouigneau à l'attention du conciliateur de justice ou par courriel à la Mairie de Plouigneau ou alors à l'adresse : grondinconciliateurdejustice@gmail.com

o SERVICE SOCIAL MARITIME
Monsieur Jean-Baptiste DHERBERCOURT, Assistant Social, pour le Service Sociale Maritime, assurera une permanence, sur rendez-vous, auprès des marins du commerce et de la pêche, les 2ème et 4ème jeudis du mois. De 10h15 à 12h15 et de 13h30 à 15h30.

Pôle Littoral et Affaires Maritime
11 Quai de TREGUIER
CS 27 836
29678 MORLAIX Cedex
Pour prendre rendez-vous merci de contacter le bureau de Brest au 02 98 43 44 93 ou par mail : brest@ssm-mer.fr

o HEOL AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
L'équipe d'Heol a officiellement pris ses fonctions dans ses nouveaux locaux, au 47 rue de Brest à MORLAIX.

L'agence est ouverte aux particuliers uniquement sur RDV. Contact au 02 98 15 18 08 ou sur le formulaire sur notre site www.heol-energies.org

o LE RELAIS PETITE ENFANCE
Morlaix Communauté a pris une partie de la compétence petite enfance.
La halte-garderie itinérante Loustic Bian et le Relais petite enfance (RPE) sont des services communautaires.
Le relais est un service gratuit de proximité, où chacun, parent, professionnel et enfant, peut être informé, guidé et accompagné.

Parents
• Les modes d'accueil existants sur le territoire
• La liste des assistants maternels
• Les droits & devoirs du parent employeur ainsi que les aides
• Le projet d'accueil, contrat de travail...

Assistant maternel ou garde d'enfants à domicile
• La demande d'agrément, la professionnalisation, les droits & obligations
• Le contrat de travail, la convention collective, la rémunération...
• Des temps d'information et d'échanges autour des pratiques, des conférences et soirées à thème, des ateliers et des animations, la rencontre d'autres professionnels
• La mise à disposition d'une documentation spécifique, d'espaces de jeux et rencontres

Enfants
• Des temps d'éveil pour les jeunes enfants accompagnés d'un adulte (assistant maternel, garde à domicile, parent...)
• Un espace aménagé et sécurisé pour vivre des temps ludiques
• Un lieu de socialisation et de découvertes pour le tout-petit, un espace convivial de rencontre et d'échanges pour l'adulte qui l'accompagne

Les permanences
Le relais est itinérant.
A Lanmeur, Salle Steredenn sur RDV

Attention, pour des raisons de service, les plannings peuvent être amenés à changer ponctuellement.

Permanences téléphoniques - 02 98 88 17 34
• Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h
• Mercredi et vendredi de 13h30 à 17h

Rue Bodélio - ZAC de St-Fiacre Kergaradec
29600 Plourin-lès-Morlaix
02 98 88 17 34 - rpe@agglo.morlaix.fr

Toutes les permanences du RPE sont ouvertes à l'ensemble de la population du territoire de Morlaix Communauté.

INFOS PRATIQUES ET PERMANENCES

o L'ADIL

S'informer avec l'ADIL (*Agence Départementale pour l'Information au Logement*).
L'ADIL est l'un des relais d'information le plus efficace et le mieux apprécié du public. Il offre un conseil personnalisé, neutre et gratuit, sur toutes les questions juridiques, fiscales et financières, relatives au logement et à l'habitat.
Permanence à la mairie de Lanmeur :
Les premiers mardis après-midi du mois de 13h45 à 15h30
RDV obligatoire actuellement. www.adil29.org et par téléphone au 02 98 46 37 38.

En effectif réduit durant l'été, l'ADIL suspendra ses permanences d'été dans les communes comme l'an passé du 15 juillet au 31 août. La permanence téléphonique sera bien sûr maintenue tout l'été aux horaires habituels, ainsi que les RV à Brest (à l'Agence brestoise de l'ADIL, 2 Rue du Vercors) et Quimper (à l'Espace Habitat, 49 Rue de la Providence).

o L'OPAH

Accueil et renseignement du public à Morlaix Communauté

Accueil téléphonique au 02.98.15.32.32

Le Lundi, Mardi, Jeudi : 9h-12h et 14h-16h30,

Mercredi et vendredi : 9h-12h.

Accueil physique des propriétaires bénéficiaires de l'OPAH : Gilles Barnet, chargé d'opérations et Isabelle Marzin, assistante OPAH, vous reçoivent dans les bureaux de Morlaix Communauté au 2e étage de la Manufacture, 2B, voie d'accès au Port à Morlaix. Et sur le site de Morlaix Communauté, un espace réservé à l'OPAH :

www.agglo.morlaix.fr

o DROIT DU TRAVAIL

Hors unité territoriale de l'inspection du travail

Permanences à Morlaix :
Centre Multiservice, Mission locale, Rue Jean Caërou.

Le 3ème mardi du mois de 9h30 à 12h. (sur rendez-vous au 02 98 55 97 36)
Pour le secteur agricole : le 2ème mardi et 4ème lundi de chaque mois de 13h30 à 15h. (sur rendez-vous au 02 98 53 95 90).

o FRANCE ALZHEIMER

o LE CIDFF DU FINISTÈRE

Le CIDFF du Finistère exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont les objectifs sont de :

- Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

CIDFF du Finistère
5 rue Cronstadt
29200 BREST
(Accès PMR : 355 rue Jurien de Gravière) 02 98 44 97 47
contact@cidff29.fr Site : http://finistere.cidff.info/

INFOS PRATIQUES ET PERMANENCES

o LE CDAS
Contact : 02 98 88 99 90

o LE CLIC - *Groupement Gérontologique du Pays de Morlaix*

Accueil téléphonique au 02.98.62.38.00 du lundi au vendredi de 9h à 12h - accueil@ggpm.fr

Permanences sur rendez-vous à Morlaix, St Martin des Champs, Carantec, Plougasnou, St Thégonnec.

o LA MISSION LOCALE

De nombreuses possibilités d'accompagnement peuvent être proposées par la Mission Locale (Garantie Jeunes, Accompagnement vers l'emploi ...) et son réseau de partenaires.

Pour rappel, cet accompagnement, ces conseils, ces orientations, sont totalement gratuits.

La Mission Locale est présente chaque jour de la semaine sur Morlaix, Landivisiau, St Pol de Léon, Cléder, puis sur des permanences régulières dans les communes de : Taulé, Carantec, Plouvorn, Sizun, St Thégonnec, Pleyber-Christ, Plourin-lesMorlaix, Plougonven, Guerlesquin, Plouigneau, Lanmeur, Morlaix.

La Mission Locale est présente à Lanmeur en mairie, les 2e et 4e mardis après-midis de chaque mois, de 14h à 17h. Sur RDV

o FRANCE SERVICES

Les agents France Services vous accompagnent dans vos usages informatiques quotidiens !

Agent itinérant France Services : *(démarches administratives)*
Gwen Bellec 07 87 73 52 61

Conseiller numérique : *(aide aux outils numériques, ateliers, Repair')*
Stéphane Pelot 06 13 18 21 79
stephane.pelot@conseiller-numerique.fr

ULAMIR-CPIE Salle Steredenn sur RDV

o CARTE GRISE
demarches.interieur.gouv.fr

o ALCOOLIQUES ANONYMES

Réunions les mardis soir à 20h30
www.alcooliques-anonymes.fr

Le lien Facebook du groupe des Alcooliques Anonymes de Morlaix
https://www.facebook.com/Alcooliques-Anonymes-Morlaix-Landivisiau-105355648708489

o ADMR

L'ADMR Région de Morlaix recrute pour son antenne de Lanmeur. Des contrats en CDD, avec possibilité de déboucher sur un CDI, sont à pourvoir tout de suite.
Si le métier de l'aide à la personne et le contact humain vous intéressent n'hésitez pas à nous contacter !
L'antenne est ouverte tous les matins de 9h à 12h30.
Les après-midis sur RDV uniquement.
e-mail : rh@admr-regiondemorlaix.fr

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Recensement de la population 2025

Insee
en partenariat avec votre commune

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation,** c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer
pour permettre d'**évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs :** crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître **vos habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.
Votre **nom**, votre **prénom** et votre **adresse** sont nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2026.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au **Règlement général sur la protection des données** (RGPD) et à la **loi Informatique et Libertés** (CNIL).

Cette année, LANMEUR réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du JEUDI 16 JANVIER 2025.

Comment ça se passe ?
Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne.
Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Pourquoi êtes-vous recensés ?
Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune.
Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la Mairie au 02 98 67 51 26.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser **à compter du 16 janvier 2025.** Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

Le recensement de la population est gratuit !

LA BIBLIOTHÈQUE

Jeunes

Les petits mangeurs d'histoires !

Instant où les enfants sont éveillés dans un "bain de lecture", bain de sons, de mots nouveaux

jeudi 26 septembre
jeudi 17 octobre
jeudi 14 novembre
jeudi 12 décembre

Les petits rat's conteurs

Des histoires pour tous les enfants

mercredi 26 septembre
mercredi 9 octobre
mercredi 27 novembre
mercredi 18 décembre
mercredi 15 janvier
mercredi 5 février
mercredi 26 mars
mercredi 30 avril
mercredi 21 mai
mercredi 25 juin

Adultes

Cercle de lecture

Un cercle pour partager l es lectures que vous avez aimées

vendredi 4 octobre
vendredi 8 novembre
vendredi 6 décembre
vendredi 10 janvier
vendredi 1er février
vendredi 7 mars
vendredi 4 avril
vendredi 2 mai
vendredi 6juin

Atelier d'écriture

Pour créer et partager

vendredi 31 janvier
vendredi 28février
vendredi 28 mars
vendredi 25 avril

Les derniers vendredi du mois

Renseignements et inscription préalables à la bibliothèque

Horaires

Lundi 16H30 à 18H30

Mercredi 10h à 12h
16H à 18h30

Vendredi 10h à 12h

Samedi 10h30 à 12h
16h à 18H

Bibliothèque

Activités 2024-2025

4 rue des quatre vents
SMS 06 87 22 53 78
Bibliotheque@Lanmeur.fr

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU FINISTÈRE

Les journées se raccourcissent et nos maisons sont plongées dans l'obscurité bien plus tôt !

Les cambrioleurs ne manquent pas d'en profiter.

Entre 17 heures et 19 heures lorsque la nuit tombe --> de nombreuses maisons ne sont pas encore éclairées … et c'est très facile de le repérer pour cambrioler.

BONNE PRATIQUE :
Pendant votre absence, il est possible de donner l'illusion d'une présence chez soi en déclenchant un éclairage

--> ampoules connectées, veilleuse, programmateur pour allumer une lampe …

Pour se protéger, il y a des gestes qui relèvent du bon sens, des astuces et parfois même quelques petits gadgets technologiques. Tour d'horizon en trois commandements.

01) - Les portes et les fenêtres, tu fermeras.
Ça parait évident mais il est toujours bon de le rappeler : fermer les portes et le portail à clé, ça fait perdre du temps aux cambrioleurs. Et c'est bien là le but de la manœuvre : les décourager avant même qu'ils ne pénètrent dans la maison.

Dans le même ordre d'idée, que l'on parte en vacances, en week-end ou simplement au travail, il est toujours bon de vérifier que les fenêtres sont bien fermées.

02) - Les clés de la voiture, tu rangeras.
C'est le coup classique : on laisse les clés de la voiture sur la petite tablette de l'entrée. Et avec l'ouverture automatique, on retrouve la voiture en un clin d'œil (surtout si elle est dans le garage ou garée dans la rue). Alors si vous partez sans votre véhicule, il est conseillé de laisser les clés dans un endroit discret, voire insoupçonné.

03) - Les objets de valeur, tu cacheras.
Là aussi, le but est de surprendre pour retarder les voleurs. Les boites à bijoux, c'est joli mais convenu. Il vaut mieux cacher les perles et les objets de valeur dans des endroits moins évidents que le placard de la salle de bain ou l'armoire de la salle à manger. Soyez créatifs !

En cas de comportement suspect aux abords de votre domicile, du domicile de vos voisins, dans votre quartier :

1 réflexe --> faites le 17

Merci pour votre aide et pour votre vigilance !

PÔLE SANTÉ UNIVERSITAIRE

A l'occasion de la campagne vaccinale hivernale :

Les Cabinets IDE (Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat) du PSU (Pôle Santé Universitaire) de LANMEUR vous proposent vos rappels de :

Vaccination hivernale durant leurs permanences : du Lundi au Vendredi de 11h à 11h30 toute l'année.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos infirmiers !

NUMÉROTATION DES HABITATIONS

Les personnes qui n'auraient pas encore retiré leur numéro d'habitation en Mairie sont invitées à le faire rapidement.

Mairie : 02 98 67 51 26

AGENDA

MANIFESTATIONS À LA SALLE STEREDENN

Samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre 2024 :
Marché de Noël " Arts ty Kernitron "

Samedi 14 décembre 2024 :
Parade des tracteurs illuminés et repas " Pleins feux dans le Trégor "

Samedi 18 et dimanche 19 janvier 2025 :
Théâtre " Trégor en scène " (ULAMIR-CPIE)

Samedi 1er février 2025 :
Soirée crêpes - Ape école NDK

Samedi 8 février 2025 :
Soirée choucroute - Comité de jumelage Lanmeur-Hohenmölsen

Samedi 15 février 2025 :
Loto ALPE école des 4 Vents

Samedi 8 mars 2025 :
Loto Ape école NDK - Salle Steredenn

Dimanche 13 avril 2025 :
Marché artisanal (ULAMIR-CPIE)

MANIFESTATIONS À LANMEUR

Samedi 21 et dimanche 22 décembre 2024 :
Marché de Noël aux Ateliers des Anciens Haras, 1 Route de Plougasnou
Restauration le dimanche midi

FRANCE SERVICES SALLE STEREDENN

FRANCE SERVICES
Les agents France Services vous accompagnent dans vos usages informatiques quotidiens !

Agent itinérant France Services : *(démarches administratives)*
A présent, également tous les 1ers mercredis du mois (sauf novembre) à Lanmeur Salle Steredenn de 17h à 20h
Sur RDV uniquement : Gwen Bellec 07 87 73 52 61

Conseiller numérique : *(aide aux outils numériques, ateliers, Repair'café)*
Stéphane Pelot 06 13 18 21 79 stephane.pelot@conseiller-numerique.fr

ETAT-CIVIL

JUIN 2024

NAISSANCES

Ninon AUTRET, chez Cyril AUTRET et Mélanie BAUDIN, domiciliés 2 Rue de Rujean, le 3

MARIAGES

Alexandre HERBET et **Laëtitia PINTO**, domiciliés 2 Rue Traon, le 15

DÉCÈS

- **Augustine MASSON** épouse **LE JEUNE**, 87 ans, le 30
- **Serge LE GUILLOU**, 76 ans, le 7
- **André LE TYRANT**, 80 ans, le 11
- **Jean François BERTHOU**, 92 ans, le 12
- **Jean-Yves CASTEL**, 74 ans, le 15
- **Marie**, **Thérèse QUEMENEUR** épouse **DANIELOU**, 66 ans, le 19
- **René PUIL**, 93 ans, le 20
- **Micheline CHEVRIER** divorcée **FRAMERY d'AMBREUCQ**, 88 ans, le 25
- **Etienne HAMEURY**, 96 ans, le 26

JUILLET 2024

NAISSANCES

- **Luce RIOU** chez Vincent RIOU et Mélanie PUil, domiciliés à Kermouster, le 9
- **Mia ANDRÉ**, chez Nicolas ANDRÉ et Enora MOUES, le 26

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

- **Anne Marie JEZEQUEL** vve **TOQUER**, 93 ans, le 11
- **Marie Claire MENGUY** épouse **LEURANGUER**, 69 ans, le 15
- **Marie Christine WASSELIN** épouse **LASSELIN**, 78 ans, le 18
- **Marguerite BERRIC** vve **BLONZART**, 86 ans, le 23
- **Gisèle DRUON** vve **TAILLEFUMIER**, 92 ans, le 24
- **Pascal POULENC**, 72 ans, le 24

AOÛT 2024

NAISSANCES

Néant

MARIAGES

- **Emmanuel MEUDIC**, et **Solène BACHELIN**, le 17

DÉCÈS

- **Bruno BUFFIERE**, 72 ans, le 8
- **Pierrette DIRAISON** vve **BERTEVAS**, 97 ans, le 8
- **Nicole MEVEL** divorcée **BAZILLE**, 86 ans, le 9
- **Jacqueline BRETEAU** vve **RATAJCZAK**, 96 ans, le 11
- **Françoise BIHAN** divorcée **CREIGNOU**, 79 ans, le 11
- **Arsène HELARY**, 94 ans, le 11
- **Eliane POSTIC**, 71 ans, le 11
- **Gérard MAHÉ**, 77 ans, le 15
- **Yvonnick PENVEN**, 62 ans, le 16
- **Jean Claude NEXON**, 90 ans, le 19
- **Odette LAZOU** vve **LE LAY**, 106 ans
- **Roland LEROUX**, 87 ans, le 21
- **Yvette COLLEC** vve **GUILLOUX**, 94 ans, le 23
- **Michel LE CLEI**, 86 ans, le 23
- **Claire HACHEMI** vve **LE BARS**, 89 ans, le 24
- **Lucienne DELASALLE** épouse **GEFFROY**, 79 ans, le 24
- **Yvette FILY** épouse **LACLOCHE**, 92 ans, le 26
- **Jean-Luc CORBIC**, 69 ans, le 27

SEPTEMBRE 2024

NAISSANCES

Néant

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

- **Michelle LE GOFF** vve **LE TYRANT**, 81 ans, le 1er
- **Pierre OLIVIER**, 96 ans, le 2
- **Célestine PLEYBER** vve **MORVAN**, 93 ans, le 4
- **Madeleine BIDEAU** vve **JAOUEN**, 94 ans, le 9
- **Eliane LE ROUX** vve **CORRE**, 68 ans, le 10
- **Jean SUET**, 88 ans, le 23
- **Michel COSQUER**, 65 ans, le 24
- **Jean-Claude BREHIN**, 79 ans, le 26
- **Maryvonne LE DEAN** épouse **SALIOU**, 85 ans, le 27
- **Stéphane QUENEA**, 47 ans, le 28
- **François ANDRÉ**, 67 ans, le 30

ECOLE DES 4 VENTS

En ce début d'année, nous avons deux artistes de Son Ar Mein, en résidence à l'école des Quatre Vents. Sarah Van der Vlist (flûtiste) et Camille Aubret (violoniste) travaillent avec la classe des CM1-CM2 monolingues sur un projet autour des chants et danses traditionnels et baroques. Les élèves apprennent à reconnaître les familles d'instruments.
Ils font un travail d'écoute musicale, apprennent différents concepts.
Ils découvrent un répertoire musical de l'époque de Louis XIV et traditionnel (breton, irlandais…) et en parallèle apprennent des danses bretonnes et baroques.
Tous les élèves de l'école peuvent entendre et voir travailler ensemble des artistes de différents univers. C'est un projet très enrichissant pour les élèves.

Après avoir écouté un album sur le thème des arbres de l'automne en classe, les élèves de Petite et moyenne sections monolingues de l'école des Quatre Vents sont partis à la recherche du chêne dans le jardin de l'école et ont pu observer les différents arbres pour le retrouver. Les élèves ont pu observer de plus près leur récolte de feuilles et de glands, une fois de retour en classe.

Les élèves de CM1 et CM2 bilingues et monolingues ont participé à un cycle de sports et jeux de cohésion avec Sébastien Turpin, animateur sportif à l'ULAMIR.
Ils ont pu tester différents jeux où le principal objectif était de coopérer, s'entraider et apprendre à se connaître.
Il fallait réussir à élaborer des stratégies ensemble pour pouvoir être efficaces.
Les élèves ont passé un très bon moment, à chaque séance.

Interventions du Patio
Brice Maigné, dumiste au patio, va intervenir auprès de toutes les classes de maternelle, pendant 15 séances.
Nous travaillerons le chant chorale, la pratique d'instruments créés, la mise en voix d'un livre de littérature de jeunesse avec lui.
Nous avons déjà commencé à travailler sur des chants et bruits en lien avec le thème de l'année : « La Mer ».

Abadennoù skol er maez kentañ evit ar re Vras -CP divyezhek / 1ères sorties d'école dehors pour les GS-CP bilingues
Kroget omp gant hon troioù er-maez evit ober skol en ur mod all. Liorzh ar balafened e Lanneur a zegemer ac'hanomp peurliesañ. Ar re CP o deus graet matematikoù er ur gontañ traoù bihan an natur. Ar re Vras o deus graet graferezh gant brankoù. Kanañ a reomp, deskiñ a reomp geriaoueg nevez en ur c'hoari.

Nous avons commencé nos sorties d'école dehors fin septembre. Nous allons le plus souvent au jardin des papillons de Lanmeur. Les CP ont fait des mathématiques en comptant des fleurs et des cailloux. Les GS ont fait du graphisme avec des branches. Nous chantons et nous découvrons du lexique en jouant dehors.

GS-CP bilingues : Donedigezh Jean-Luc Roudaut er c'hlas ! Venue de Jean-Luc Roudaut en classe !
Cet après-midi, le chanteur Jean-Luc Roudaut est venu avec son fils Noah et sa femme Martine.
Martine a écrit l'histoire « Ar gouloù kevrinus » / « La lumière mystérieuse ».
Jean Luc nous disait des paroles et on devait répéter.
Noah nous a fait une démonstration de Beat box. Il nous a appris des phrases de beat box « Biscotte petite biscotte », « Patatez ha kig sall »...
Jean-Luc a joué de la guitare.
Nous avons pu essayer des instruments : claves, différentes maracas, Caïchichi. On a pu tous essayer le bol tibétain. Ça faisait des chatouilles dans la main.
On a chanté plein de chansons. On connaissait mieux « Bigi war ar mor », « Krank krank krank » et « An tour tan ».
A la fin, on a fait une boum ! Et on a chanté « Kenavo » pour se dire au revoir.

Les élèves de la classe de ce1 ce2 bilingue ont procédé à l'élection de leurs délégués.
Ce fut l'occasion de s'intéresser au déroulement de vraies élections avec deux assesseurs chargés de vérifier la régularité du vote et de faire émarger les électeurs ainsi que l'utilisation d'une vraie urne avec compteur (pour éviter une éventuelle tentative de glisser plusieurs bulletins!) Le dépouillement a aussi été vérifié. A l'issue de deux tours de scrutin ce sont Lalie et Armel qui ont été élus avec pour suppléants Mona et Clément.

LE PÉRISCOLAIRE
à l'école des 4 Vents

1/ A la cantine de l'école des 4 vents, l'équipe ne manque pas d'idées pour donner envie aux enfants !

La carte zéro déchets a été remise en place : à chaque fois que les enfants passent au self, ils ont plusieurs petits défis à réaliser.

- Goûter ce qui est proposé
- Equilibrer son repas
- Se servir en fonction de son appétit, et donc limiter le gaspillage alimentaire
- Trier ses déchets
- Limiter le bruit

Une fois ces défis réalisés, les enfants se voient attribuer un tampon sur une carte blanche en début d'année, et qui finira marron (un peu comme les ceintures de judo !)

Ces défis se passent plutôt bien, les enfants se sont pris au jeu. Les pesées sont faites tous les jours, les effets sont notables. Les enfants sont ravis de voir que les quantités jetées diminuent d'années en années…

Avant chaque vacances scolaires des dégustations de fruits et légumes de saison seront proposées sur le temps de midi. Une façon ludique de découvrir des nouveaux aliments qui seront ensuite servi à la cantine.

2/ Les Activités Municipales de Loisirs (AML) ont repris cette année le 18 septembre

Pour rappel, ces activités destinées aux enfants de la commune ou scolarisés à l'école des 4 vents proposées gratuitement par la commune ont pour but de faire découvrir plusieurs activités qui sont cette année : du sport, de la musique et de la cuisine et pâtisserie. Une trentaine d'enfants entre 6 et 11 ans se retrouvent le mercredi matin de 10 à 12h. Pour tous renseignements, contacter Julie HOFER au service périscolaire de l'école des 4 Vents. Tél : 06 28 30 97 63

3/ Le 03 octobre, à la cantine a été servi « Le grand repas »

Le concept est simple : une fois par an, le même jour, l'Association fédère les acteurs de la restauration collective et traditionnelle qui proposent aux citoyens d'un même territoire de partager un même menu local. Chaque menu est élaboré et conçu par une marraine ou un parrain Chef local, à partir de produits locaux et de saison ; pour le Finistère, **le chef est Joseph OULHEN du restaurant « les maraîchers » à Brest.**

Morgan, Loris et Aaron

Le restaurant Les Maraîchers « père & fils » est pionnier à Brest dans la cuisine végétarienne gourmande. Une cuisine invitant à la découverte de la cuisine du monde mais aussi teintée de notes traditionnelles, à base de produits 100% issus de l'agriculture biologique, le plus possible fournis en direct par des maraîchers locaux.

Les repas servi à la cantine de l'école sont préparés par les cuisiniers de l'hôpital local de Lanmeur, les enfants ont donc pu déguster ce repas en même temps que les résidents de l'hôpital local.

Camille, Noah, Illan, Léandre, Anahé et Maélia

Voici le menu :

- *Velouté de courge et lentilles corail au curry*
- *Assiette « Les Maraîchers » : Far de blé noir, crème de champignons, légumes rôtis et fromage frais à la ciboulette*
- *Ganache montée à la vanille, pommes caramélisées, gelée de pommes et citron, caramel au beurre salé, et crumble sarrasin-noisette*

Petits et grands se sont régalés !

Eline, Ethan, Ness, Eydann et Thiago

LE CLUB DES SÉNIORS
de Lanmeur

Les dernières nouvelles du Club des Séniors de Lanmeur…

NOS DERNIERES SORTIES

Pour clôturer l'année…

Journée découverte de l'Ile d'Ouessant en juin

Pour bien démarrer la rentrée en septembre…

Déjeuner au restaurant « Le Compagnon »

Journée au ZOOPARC de Trégomeur - Septembre

NOS PROCHAINES SORTIES

- Repas crêpes et animations : Théâtre et musique
- Espaces des Sciences de Morlaix
- Spectacle de Noël Sons et Lumières au Domaine de Trévarez
- HOLIDAY ON ICE à Rennes
- Bowling Morlaix
- Musée des commerces d'autrefois à Plougonver
- Planétarium à Pleumeur Bodou…

Pour tous renseignements complémentaires : 06 44 23 52 45 (Fabienne)

LE REPAS DU CCAS
12/10/2024

Cette année encore, nous avons eu le plaisir de nous retrouver pour le repas des aînés le 12 octobre dernier.
C'est dans la bonne humeur que le repas a été animé par le duo ARPEGE, tout en dégustant le délicieux repas concocté par M. et Mme CRAVEUR de Lanmeur.

484 invitations ont été envoyées, 188 personnes ont répondu à l'invitation, avec 34 nouveaux septuagénaires sur la commune en 2024.

les doyens et doyennes de l'assemblée étaient Mme ANDRE Anna, 95 ans née le 13 février 1929 et Mme MOAL Marie, 95 ans née le 1er juillet 1929, ainsi que M. JOLU Jean 93 ans né le 12 mai 1931 et M. FAMECHON qui fêtait ses 93 ans le 23 octobre.

Chacun a eu une pensée pour la doyenne de la commune Mme LAUTROUS Yvonne âgée de 99 ans, née le 21 août 1925, les doyens étant M. RENAUD Daniel 94 ans né le 8 mars 1930 et M. GUYARD Daniel 94 ans le 10 décembre 1930. Une pensée toute particulière pour Mme MONTILLAUD âgée de 99 ans et Mme ROLLAND âgée de 103 qui nous ont quitté durant ce mois d'octobre.

C'est avec grand plaisir que nous retrouverons l'année prochaine !

Mme Moal, M. Jolu, Mme André et M. Famechon entourés des membres du CCAS

VIEILLIR

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son cœur,
sans remords, sans regret, sans regarder l'heure.
Aller de l'avant, arrêter d'avoir peur,
car à chaque âge se rattache un bonheur.
Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son corps,
le garder sain en dedans, beau en dehors.
Ne jamais abdiquer devant un effort.
L'âge n'a rien à voir avec la mort.
Vieillir en beauté, c'est donner un coup de pouce !
A ceux qui se sentent perdus dans la brousse,
qui ne croient plus que la vie peut être douce
et qu'il y a toujours quelqu'un à la rescousse.
Vieillir en beauté, c'est vieillir positivement.
Ne pas pleurer sur ses souvenirs d'antan.
Etre fier d'avoir les cheveux blancs,
car pour être heureux, on a encore le temps.
Vieillir en beauté, c'est vieillir avec amour,
savoir donner sans rien attendre en retour,
car où que l'on soit, à l'aube du jour,
il y a quelqu'un à qui dire bonjour.
Vieillir en beauté, c'est vieillir avec espoir,
être content de soi en se couchant le soir.
Et lorsque viendra le point de non-recevoir,
se dire qu'au fond, ce n'est qu'un au revoir !
Ne regrette pas de vieillir,
c'est un privilège refusé à beaucoup.

Félix Leclerc

Liorzh ar balafenned
Le jardin des papillons

LE JARDIN PARTAGÉ DE LANMEUR

Un nouveau printemps pour le jardin partagé

Après une première phase d'aménagement, le jardin partagé souhaite se renouveler sur le projet mais aussi attirer de nouveaux bénévoles. Ce lieu d'expérimentation autour de la permaculture est aujourd'hui partage entre plusieurs acteurs.

Tout d'abord, des bénévoles qui viennent cultiver et entretenir le jardin. Le jardin a vraiment évolué depuis sa création avec la mise en place de nombreux éléments inspirants tant sur la culture que sur la préservation de la ressources en eau et de la biodiversité.

Les promeneurs qui sont nombreux à apprécier le lieu pour se balader.

Enfin, l'école des 4 vents qui utilise le jardin comme aire terrestre éducative (ATE) mais aussi comme support pour faire école dehors.

Cependant le nombre de bénévoles diminue et nous souhaitons relancer le projet car nous sommes convaincus que ce lieu est devenu un élément important apprecié de la commune. Au cours du mois de janvier, une réunion publique sera mise en place avec la mairie propriétaire du terrain afin de réfléchir à l'avenir de cet espace.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter :
Thomas Bassoullet cpie.pedagogie@gmail.com

Un espace de lien social

Le Jardin partagé de Lanmeur est un lieu ouvert à tous, favorisant les échanges de voisinage, interculturels et intergénérationnels. Il doit être adapté à l'accueil de tous les publics (adultes, enfants, personnes à mobilité réduite …).
C'est avant tout un espace solidaire. Il est géré par un collectif de citoyens ouvert et L'ULAMiR-CPIE avec l'appui de la Mairie de Lanmeur.
Ce Jardin Partagé est un lieu ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres et le partage.

Le partage des connaissances et du savoir faire

Ce jardin a pour but d'aller à la rencontre des personnes isolées, âgées, ou des nouveaux habitants qui souhaitent apprendre ou transmettre leurs connaissances du jardinage. Des évènements sont proposés au jardin pour faire découvrir des techniques, faire des trocs de plants et de graines, faire découvrir la biodiversité du jardin ou comment la favoriser.

Le respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité

Ce jardin est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Il participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et à la diffusion des connaissances de ce milieu. Il tend à développer la culture bio sans engrais chimique. Les participants cherchent a y maîtriser et gérer les ressources du jardin : l'eau (récupération et arrosage), l'espace (répartition des plantations), la terre (nature du sol, enrichissement, compost), le temps (planning d'interventions et présence au jardin) et les déchets vert (broyage, paillage, haie sèches...).

MORLAIX COMMUNAUTÉ

EXPOSITION à la maison Penanault
Du 13 novembre 2024 jusqu'au 3 mai 2025

Sur le fil • Exposition collective
Marie Janvier • Sabine Pichon • Ximena de Leon Lucero • Gérard Rouxel

«Sur le fil» vient questionner le lien visible et invisible qui relie, ici comme ailleurs, les êtres humains, le vivant, le sauvage, l'eau, les paysages, les lieux, les matières…

«Sur le fil» c'est aussi la frontière, le point de bascule, la direction qui permet un regard symbolique et physique, une allégorie de nos interprétations – de la vie. Une permission que nous nous permettons pour tendre, accrocher, relier nos univers artistiques et de cartographier notre regard sur ce territoire. Comme une trame matérialisée de nos imaginaires. Une exposition collective présentant les expressions artistiques de quatre univers. Celui de Marie Janvier sculpteur, Ximena de Leon Lucero graveur-dessinatrice, Sabine Pichon plasticienne et Gérard Rouxel auteur photographe.

BIENTÔT À MORLAIX, des boutiques à tester !
Vous avez une idée de commerce ? Et si vous la testiez ? Morlaix Communauté a fait l'acquisition de deux locaux commerciaux aux 34 et 39 place des Otages à Morlaix pour accueillir de nouvelles boutiques en centre-ville, dans des conditions optimales.

Des travaux y sont engagés depuis début septembre. La boutique du n°34 sera prête début 2025, et celle du n°39 à la fin du 1er trimestre 2025.

Si vous êtes commerçant, artisan ou porteur de projet, et vous aimeriez tester une nouvelle activité commerciale, ces locaux sont une vraie opportunité ! Vous pourrez vous installer en toute sérénité dans un local entièrement remis à neuf pour une durée d'1 mois à 2 ans maximum.

Si le concept vous intéresse, vous pouvez dès à présent vous renseigner auprès du service Relations Entreprises de Morlaix Communauté : relation.entreprise@agglo.morlaix.fr

MORLAIX COMMUNAUTÉ sur Instagram
Portraits, événements, équipements, projets, retrouvez toute notre actu en photos et vidéos sur notre nouveau compte Instagram @morlaixcommunaute, suivez-nous !

TISS-ÂGES : l'habitat partagé, une solution solidaire et sociale pour se loger

L'habitat partagé solidaire, vous connaissez ? C'est une solution solidaire et sociale qui favorise l'accès à un logement par du lien social et des échanges volontaires, réciproques et non lucratifs.

Plus qu'un logement, ce dispositif permet aux jeunes et aux accueillants, propriétaires ou locataires, d'adhérer à un projet associatif, à un dispositif solidaire et d'être accompagnés tout au long de la période de cohabitation par des professionnels compétents. Morlaix Communauté, en partenariat avec le CCAS de Morlaix et l'association AILES, a ainsi pour objectifs de rompre l'isolement et la solitude des seniors, tout en développant une offre d'hébergement à bas coût pour les jeunes (actifs, en formation, stagiaires, apprentis…).

Pour plus de renseignements : 02 98 44 45 18 • tissages@ailes

PASS ENGAGEMENT « 16-25 ans »
Obtenez jusqu'à 1 000 € de bourse en échange de votre engagement dans une structure sociale ou associative ! Ce pass peut financer une partie de votre permis de conduire, l'entrée dans votre logement ou un voyage lié aux études ou à la formation.

Service Info Jeunes (SIJ) de la MJC au 02 98 88 09 94 ou par mail à info.jeunesse@mjcmorlaix.com

AIDE À L'ACHAT d'un composteur : subvention doublée
Morlaix Communauté vous rembourse 38 € lorsque vous achetez un composteur dans l'un des magasins partenaires (valables pour les composteurs d'extérieur et d'intérieur type lombricomposteurs).
Pour consulter les conditions de remboursement, rendez-vous sur le site de Morlaix Communauté > Mon quotidien > Gestion des déchets > Je suis un particulier > Je réduis mes déchets.

MUTUELLE intercommunale
Morlaix Communauté se mobilise pour vous permettre de bénéficier d'une complémentaire santé à un prix attractif grâce à la mutuelle intercommunale !
Cette solution de complémentaire santé vise à renforcer l'accès aux droits des administrés, et notamment des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical. L'objectif est de lutter contre le renoncement aux soins et de favoriser un meilleur remboursement du parcours santé.
Comment m'informer et me faire accompagner :
02 98 15 32 31 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 18h.

FORMATIONS GRATUITES « Pour tout savoir »
Morlaix Communauté en partenariat avec Heol et l'Adil, vous propose des sessions de formations gratuites pour tout savoir sur l'investissement locatif, la rénovation énergétique, les aides à la rénovation, le solaire photovoltaïque…
Pour vous y inscrire, rendez-vous sur le site de Morlaix Communauté > Mon quotidien > Habitat > Se former

QUAI 5, l'espace de coworking dédié à vos activités
Entrepreneurs, télétravailleurs, étudiants, entreprises, le nouvel espace de coworking de Morlaix Communauté vous accueille toute l'année !

À proximité idéale de la gare de Morlaix, ce lieu de travail compte près de 900 m² sur 3 étages, aménagés en bureaux individuels et partagés, plateau pour le coworking, salles de réunion et services associés. Il propose également un programme d'animations pour ses membres et/ou tous publics, sur des thématiques professionnelles inspirantes.

Pensé pour répondre aux besoins et attentes du territoire, Quai 5 va vite devenir l'accélérateur de vos projets !
Quai 5 – 1 rue du Poulfanc – 29600 Morlaix
Bureaux individuels et partagés, coworking, domiciliation, salles de réunion, évènements…

Plus d'info : www.quai5.bzh

SSM VOTRE SERVICE SOCIAL MARITIME

BRÈVE DU SOCIAL

VOUS ETES AIDANT D'UN PROCHE ? PARLONS-EN !!!

Nous pouvons tous être concernés, parfois parce que nous sommes aidants sans le savoir, parce que nous l'avons été ou que nous serons amenés à l'être.

Est aidante toute personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne.
Exemples : nursing, soins, démarches administratives, soutien psychologique, activités domestiques.

Le plaisir d'aider son proche et de partager ces moments peut parfois avoir un impact sur notre quotidien

Personnel et professionnel : **fatigue, stress, manque de temps, absences nécessaires pour accompagner le proche à un rendez-vous médical, charge mentale…**

Etre aidant peut conduire à l'isolement, à l'épuisement, voire parfois, à un sentiment de culpabilité.

Ne restez pas seul, nous pouvons vous accompagner et vous orienter vers des partenaires spécialisés qui peuvent vous soutenir, vous et votre proche, personnellement, dans votre quotidien.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service Social Maritime de BREST 02.98.43.44.93
brest@ssm-mer.fr

COMITÉ DE CHÔMEURS ET SOLIDAIRES DU PAYS DE MORLAIX

Faire face aux difficultés auxquelles les personnes sans emploi sont confrontées n'est pas toujours simple.

Le MNCP 29, Comité de Chômeurs et Solidaires du Pays de Morlaix, se tient à votre disposition pour offrir un soutien à vos administrés durant ces périodes délicates.

Nous vous proposons un accueil inconditionnel : les mardis et vendredis de 10h à 12h, avec la possibilité de fixer des rendez-vous à d'autres moments si nécessaire, au 10 rue Eugène Pottier à Morlaix.

ARTS TY KERNITRON

Bonjour aux lectrices et lecteurs du Lanmeurlien.

Un grand merci à vous qui vous êtes rendus au Fournil des Arts pour découvrir les œuvres exposées en juillet et août, de belles expositions et beaucoup de visiteurs.

Un grand merci à vous qui êtes venus en nombre sur le parc de Kernitron lors de la grande fête du 15 août, aux exposants, commerçants artisans, banque, assurance, aux membres des associations, aux membres du Conseil Municipal de Lanmeur, aux employés des services techniques et administratifs, à la direction du Super U et employés, pour avoir accueilli les conducteurs de vieux tracteurs et vieilles voitures avant le défilé, aux Gendarmes et réservistes de la Gendarmerie, aux groupes de chanteurs et musiciens, à Guy pour l'animation, à Isabelle et Thierry pour le prêt du champ pour le labour, à tous les bénévoles.

Cette journée a été une réussite dans tous les domaines et le soleil était avec nous.

La tombola, avec en premier lot, un tracteur agricole de 1958 a remporté un grand succès, plus de 900 tickets vendus et le gagnant habite à Plougonven.

Suite aux décès de Nicole MEVEL et Jean BERTHOU, vice-présidents, à qui nous avons rendu hommage, il a été procédé au mois de septembre à l'élection de deux nouveaux vice-présidents, Fredy LECLAIRE et Sylvain DESCHAMPS. Dominique PIOLOT a rejoint le Conseil d'Administration.

Cette année, le Marché de Noël aura lieu le 30 Novembre et le 1er Décembre à la salle Steredenn. Les inscriptions sont closes depuis la mi-septembre et nous avons refusé plus de 20 demandes, comme quoi, notre Marché de Noël est incontournable dans le Trégor Finistérien.

Cette année, nous avons fait le choix de revenir à un marché de Noël artisanal, avec beaucoup de nouveautés. Vous pourrez nous rendre visite le samedi de 14h00 à 18h30 et le dimanche de 10h00 à 18h00. Vous pourrez déguster des crêpes, des petits gâteaux, diverses boissons, et notre traditionnel vin chaud d'Alsace.

Lors de l'Assemblée Générale de l'association en septembre, nous avons évoqué la prochaine fête du 15 août 2025, il y aura une tombola avec en premier lot un engin moins lourd.

Les membres du conseil d'administration d'Arts Ty Kernitron vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année. Yec'hed mat et bloavez mat ! Prenez soin de vous.

TERRE D'ESPOIR

Vous pouvez déposer vos journaux, livres, pub, revues, annuaires, enveloppes, cahiers…

A EVITER ABSOLUMENT : papier kraft, papier sale, carton, cartonnette, textile, ordures ménagères, verre, plastique, CD, cassettes vidéo réservés à la déchetterie.
MERCI pour la cause de l'Aide à l'enfance gérée par l'association Terre d'espoir de Morlaix. Vous pouvez déposer les bouchons dans nos locaux qui seront pris en charge par l'association un bouchon, un sourire 29.

OUVERT tous les mardis 9h à 12h /Cinq conteneurs sont mis à disposition en dehors des locaux.
(Allée de boules bretonnes près de Steredenn)

ALPE DE L'ÉCOLE DES 4 VENTS

L'AG a eu lieu mardi 01 octobre. Pas énormément de monde présent mais un public motivé, donc c'est encourageant pour la suite !
Nous avons "recruté" 3 nouveaux membres : Christophe GRANDGIRARD, Céline QUERE & Julie LEMAITRE.
Les membres déjà en place et restant dans le bureau : Kévin FOLL, Thomas LE BORGNE, Flora PODER, Katell GUELOU & Anne LE GUEN.

Le Bilan de l'année dernière est positif, avec + de 11 000 € de bénéfices réalisés.

Pour les principaux projets prévus sur l'année : Les incorruptibles, la baie des livres, activités sur le thème de la culture bretonne, comme Son ar Mein (pour fêter les 20 ans de la filière bretonne), cours de Danse bretonne. Théâtre, Spectacle " ô de mer ", sortie à Océanopolis, intervention de Sébastien de l'Ulamir pour la découverte de différents sports, et un séjour en Auvergne pour les CM1-CM2, début Novembre (budget de 16 000 €, participation de l'ALPE et de la mairie (merci à elle pour son aide, autant financier que matériel), et demande de participation des familles.

Nos actions prévues pour récolter les fonds : Vente de saucissons, bulbes, galettes, pizzas, de tartiflette, de viennoiseries, de chocolat, d'objets personnalisés, étiquettes, stand au vide-grenier de la MAM, théâtre (à Saint Jean du Doigt), loto, endurance équestre, fun zone et kermesse.

Peut-être aussi un fest-deiz ou fest-noz.

LA MAM

Séance à la bibliothèque pour la séance « Les petits mangeurs d'histoires » avec Dominique et Liza

Sortie Pat Patouille organisée par le RPE en septembre sur le site de Traon Nevez au Dourduff

Atelier cuisine, préparation d'un gâteau d'anniversaire

LE CIRQUE À LÉON

Le Cirque à Léon est présent sur la commune de Lanmeur depuis trois ans avec des cours et des stages.

Faire du cirque, c'est potentiellement découvrir les possibilités insoupçonnées de son corps, tout simplement se mettre en mouvement, trouver son équilibre, se dépasser. En douceur, sans contraintes, sinon celles que l'on se donne.

Cirque à Léon développe une pédagogie différenciée, individualisée, mais n'oublie pas le sens du collectif, incontournable au cirque. À partir de jeux et d'exercices de plateau, c'est une dynamique de sensibilisation aux agrès du cirque qui s'engage. Sous forme d'ateliers, chaque participant y trouve son bonheur. Le jeu d'acteur, la danse, la musique sont aussi des supports à l'apprentissage de cet art complet.

L'ensemble de ces activités se passent dans la salle omnisports de la commune, les élèves découvrent et perfectionnement l'ensemble des disciplines du cirque comme les aériens, l'acrobatie, les objets d'équilibre et la jonglerie. A la fin d'année, le spectacle des élèves se joue sous le chapiteau du Cirque à Léon monté à la plage du Dossen – Santec.

Cirque à Léon fait partie du réseau des écoles de cirque de la FFEC. L'école est agréée pour la qualité de sa pratique, de son encadrement, le travail en sécurité dans le respect de l'intégrité des participants.

Notre école de cirque propose des cours réguliers à Lanmeur le jeudi soir pour les 6/7 ans de 17h à 18h, pour les 8/12 ans de 18h à 19h30 et pour les ados/adultes de 19h30 à 21h. Il reste de la place pour vous inscrire, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante cirquealeon@gmail.com et commencer par un cours d'essai.

Nous proposons aussi des stages de cirque pendant les vacances de Toussaint et Pâques pour les 3/5 ans et les 6/12 ans.

LE COMITÉ DE JUMELAGE LANMEUR-HOHENMÖLSEN

Rentrée studieuse pour les adhérents du comité de jumelage Lanmeur-Hohenmölsen. Les cours d'allemand, pour les initiés, ont en effet, repris fin septembre.

Ils ont lieu, le mercredi de 10h30 à 12h, hors vacances scolaires, dans une des salles situées au-dessus de l'école des Quatre-Vents. Pour participer au cours, il est préférable de posséder les bases de la langue de Goethe car il n'y a pas de cours pour les débutants. Les inscriptions (90 € à raison de 26 séances annuelles, avec possibilité de payer en 3 fois) sont, à ce jour, toujours possibles.

Une date à retenir :

Le traditionnel repas choucroute aura lieu samedi 8 février, en soirée, à la salle Steredenn. Comme chaque année, deux formules seront proposées, sur place ou à emporter.

Par ailleurs, l'adhésion au comité, est toujours de 15 € en individuel et de 20 € pour les familles.

Contact pour renseignements et inscriptions auprès de Marie-Françoise au 06.30.43.73.54 ou soazig.ds@orange.fr, ou de Chantal au 06.13.71.84.85 ou brendan.penvern@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MAI 2024

Le conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 28 mars 2024.

URBANISME

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur les propriétés suivantes :
La propriété bâtie, cadastrée AB 197, d'une superficie de 1 339 M2, située 15 B rue de Traon.
La propriété bâtie, cadastrée AK 49, d'une superficie de 300 M2, située 5 rue du St Sacrement.
La propriété bâtie, cadastrée AK 18, d'une superficie de 1426 M2 située 4 rue de Locquirec.
La propriété bâtie, cadastrée AE 210, 213 et 212, d'une superficie de 291M2, 10 M2 et 219 M2 située 2 B rue des Aigrettes.
La propriété bâtie, cadastrée C 1082 et 1084, d'une superficie de 1052 et 53 M2, située 1 impasse Leur Vra.
Le Conseil de Communauté du 12 février 2024 a approuvé la procédure de révision N°1.
Le PLUi-H révisé, qui devient exécutoire le lundi 15 avril 2024.

Une nouvelle procédure de révision est lancée ; suite au dépôt du registre de concertation destiné au public concernant la révision n°2 et la modification n°2, il peut, dès à présent, être consulté et utilisé par le public. Il doit être consultable tout au long de l'élaboration des deux procédures, donc jusqu'à la fin de la période de concertation de la révision n°2, fin 2026.

Chaque commune peut communiquer sur la présence de ce registre en mairie en reprenant les informations mises à disposition sur le site de Morlaix Communauté (https://www.morlaix-communaute.bzh/mon-quotidien/urbanisme/participer-a-lelaboration-des-documents-durbanisme/evolutions-du-plui-h) et/ou en s'inspirant des deux pages présentant ces procédures d'évolutions, glissées dans le registre de concertation.

Morlaix Communauté a pris un arrêté (AR 24-043) pour renoncer à l'exercice du pouvoir de police spéciale en matière de publicité en date du 20.03.2024. Cette dernière laisse aux communes le soin d'élaborer un règlement tenant compte des demandes des commerçants, artisans et du fait que l'on est en milieu rural.

Le conseil valide la création du Budget Annexe pour le futur lotissement rue de Poul an Od, sur un terrain de 5 800 M2. 10 lots minimum sont prévus dont 2 logements sociaux. Les élus sont invités à réfléchir sur la dénomination de ce lotissement.

Une consultation a été lancée pour le choix du maitre d'œuvre pour ce lotissement : 3 entreprises ont été consultées. L'analyse des offres est en cours.

La Maire expose à l'assemblée de la nécessité de modifier la délibération 2023-094 qui précisait que les propriétaires des parcelles cadastrées B 140, B 141 et B 142 et cadastrées C 674 et C 675 sont traversées par un chemin rural et font partie du domaine privé de la commune. Ce délaissé chemin rural qui représente une superficie de 230 m2 serait cédé. Les frais de notaires et de bornage seront à la charge de ces derniers. La délibération 2023-094 avait fixé la cession à titre gratuit. Le conseil Municipal valide la cession à 1 € symbolique.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

L'inauguration de la réhabilitation thermique d'un bâtiment comprenant la Mam, 2 logements communaux au R+1 et la création de 2 logements sociaux au R+ 2 est prévue le vendredi 7 juin à 17h30.

Le Conseil municipal valide l'avenant 2 négatif pour le lot 2 « charpente bois, ossature bois et menuiseries extérieures » suite à des travaux en moins concernant la fourniture et pose d'une porte coupe par une porte modèle plane. Le coût en moins de 215 € HT ferait passer le marché initial de 14 462 € à 14 247 € HT.

Une consultation (phase 2 tranche 1) pour la restauration de la sonnerie et des travaux à l'église St Mélar été mis en ligne sur Mégalis et les réponses étaient attendues pour le vendredi 03 Mai 2024. 5 entreprises ont répondu. L'analyse a été faite par L'architecte CANDIO.

L'Entreprise NOVELLO est retenue pour un montant de 108 743 € HT pour le lot 1 « échaffaudage-Maçonnerie-Pierres de tailles ».

L'Entreprise DLB est retenue pour un montant de 99 831.46 € HT pour le lot 2 « Charpente - Couverture ».

L'Entreprise Art Camp est retenue pour un montant de 45 666 € HT pour le lot 3 « campanaire ».

Une réunion est prévue le 03 juillet 2024 avec Mme Jablonski, Mme Quéro et Mr Thomas. Les élus espèrent que les décisions seront prises pour enfin avancer dans les travaux à la Chapelle de Kernitron. La chapelle est fermée depuis 2 ans, suite à un désaccord sur les travaux à intervenir.

Des ombrières photovoltaïques sont à l'étude sur certains sites de la commune ; l'ombrière est une structure métallique sur laquelle sont installés des panneaux photovoltaïques. Ces structures se situent sur des surfaces planes, en l'occurrence des parkings pour apporter de l'ombre tout en produisant de l'énergie. La loi Energie Climat, qui impose dorénavant le fait que les nouvelles constructions Commerce, Industrie, Tertiaire supérieures à 500m^2, aient une surface d'emprise au sol recouverte à 30% d'énergies renouvelables ou d'un système de végétalisation et l'obligation d'équipement des parkings de plus de 80 places d'ombrières photovoltaïques (sauf dérogations) à partir de 2023. Ce projet s'inscrit dans cette dynamique. Cette proposition s'inscrit dans le prolongement du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables.
La société SEE YOU SUN a fait une simulation sur divers sites de la commune. En l'occurrence, les parkings de la

salle Stérédenn, le parc multisports le parking de Pen Huella Guer et l'aire stabilisée du pétanque club à Tyrien Glas sont propices à l'accueil de ces structures. Les bâtiments existants ne permettent pas l'équipement de tels équipements. L'investissement serait porté par l'entreprise et cette dernière exploiterait ces centrales photovoltaïques.
Une réunion est prévue le vendredi 07 juin avec Mr Le Bretton d'HEOL pour en discuter.
Le Conseil Municipal donne un aval de principe pour la continuation du projet. Une délibération pourrait être prise ultérieurement.

Une réunion de travail est prévue le lundi 10 juin à 15h30 pour l'aménagement de la rue de Poul An Od.

Le Conseil Municipal valide le projet pour le Fonds Départemental de sécurité routière pour l'année 2024 pour l'aménagement de la rue de Poul An Od.

Une nouvelle dérogation concernant l'organisation du temps scolaire pour les 3 prochaines années scolaires a été accordée par le rectorat, à compter de la rentrée 2024 pour les horaires suivants : (Lundi, mardi jeudi et vendredi de 08h45 à 12h 00 et de 13h45 à 16h30).

Le Conseil Municipal des Jeunes de Lanmeur organise son second festival des épouvantails afin d'apporter de la gaité dans les rues, les quartiers, les villages de la commune et aussi à l'EHPAD. Un concours, offrant des bons d'achats, est proposé aux habitants de la commune. Les participants vont exposer leurs épouvantails du 24 mai au 1er juin dans les jardins de l'hôpital à Traombézédenn, les jeunes du CMJ vous feront découvrir les œuvres le samedi 1er Juin à 14h.

Le Conseil Municipal valide le dispositif « Argent de Poche » qui permettra aux jeunes Lanmeurliens de 13 à 17 ans de participer à des missions (nettoyages des espaces publics) en contrepartie d'une indemnisation de 15 euros par mission de 3 heures.

La commission concernée va se réunir pour établir un règlement.

La commission de Finance s'est déroulée le mardi 7 mai pour étudier les demandes de subventions 2024. Le Conseil Municipal valide un versement aux associations pour un montant global de 16 617€. Le conseil municipal rappelle que les subventions ne seront versées que si un bilan est transmis.

La Commune de Lanmeur a souhaité participer à la consultation relative à la mise en œuvre d'une convention de participation sur le risque Prévoyance mise en place par le CDG du Finistère. Cette déclaration d'intention doit être confirmée par délibération en séance du Conseil Municipal. La Commune mandate le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère pour engager le dialogue social et lancer la procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance et de santé.

Le Conseil Municipal valide la répartition des contributions du Conseil départemental et de la Commune pour l'initiation à la langue bretonne. La participation du Conseil départemental correspond à 50 % de la subvention globale accordée à l'association. La participation de la commune correspond à 50 % de la subvention globale, de laquelle sera soustraite la contribution du Conseil Régional de Bretagne. Durant l'année scolaire 2024-2025, les écoles de Lanmeur bénéficieront de 2 heures hebdomadaires d'interventions. La subvention de la commune sera d'un montant maximum de 1400 €.

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 09 juin 2024.Le recensement des habitants de la commune de Lanmeur se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 30 mai 2024.

URBANISME

La Commune de Lanmeur a pris acte du projet proposé par la société SEE YOU SUN sur 3 sites de la Commune : le boulodrome, la salle Stérédenn, le parking de Pen Huella Guer et le City stade. Les avantages d'une telle réalisation seront multiples : une production d'énergie d'origine renouvelable décentralisée, située au plus près des zones de consommation ; une valorisation du patrimoine de la collectivité qui héberge le projet, un confort d'été et un abri en saison humide, une possibilité d'accès à de l'électricité à un prix compétitif.
Par ailleurs, en contrepartie de la mise à disposition du foncier le prestataire devra notamment mettre en place les éléments nécessaires pour une installation éventuelle future rapide de bornes de recharge pour véhicules électriques.
Les élus sont invités à réfléchir sur les projets présentés.
La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur les propriétés suivantes :
La propriété bâtie, cadastrée Al 242, d'une superficie de 590 M2, située rue de l'Orée du bois, résidence de Castel Dour.
La propriété bâtie, cadastrée AE 155, d'une superficie de 435 M2, située 15 rue des Aigrettes.
La propriété bâtie, cadastrée AC 80, d'une superficie de 856 M2, située 15 rue du Trégor.
La propriété bâtie, cadastrée AC 161, d'une superficie de 679 M2, située 21 rue des Aigrettes.
Le Conseil Municipal modifie le prix de vente du lot 2 dans le Lotissement de « Ruvarc » et fixe à 55 € le M2 T.T.C pour le lot numéroté 2.
Le Conseil Municipal valide le devis d'ING Concept pour la mission de maitrise d'œuvre pour le lotissement de Poul an Od pour 18 800 € HT.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal retient les travaux de l'église pour le volet 2 pour la période 2025-2026 avec le Conseil départemental.

Une consultation va être lancée pour une mission de maitrise d'œuvre pour le remplacement du chauffage au fioul de la Mairie.

Le Conseil Municipal valide la vente du bâtiment du Trésor Public, 6 rue de Morlaix pour un montant de 300 000 € au profit de la société DID.

L'inauguration de la réhabilitation thermique d'un bâtiment comprenant La Mam, 2 logements communaux au R+1 et la création de 2 logements sociaux au R+2 a eu lieu le vendredi 7 juin. L'avenant 2 (négatif) pour le lot 2 « gros œuvre -VRD » pour la réhabilitation thermique d'un bâtiment et la création de 2 logements sociaux avec l'entreprise LE NORMAND SAS est validé d'un montant de - 2 651.82 € HT, qui fait passer le marché de 29 560.98 € à 26 909.16 € HT.

Une réunion de préparation au démarrage des travaux de l'église a eu lieu le jeudi 20 juin. Les travaux ont débuté le 25 juin et les 4 cloches ont été déposées. Elles sont désormais visibles par le public.

Une réunion de coordination des travaux pour la chapelle de Kernitron s'est tenue le 03 juillet 2024 avec Mme Jablonski et Mme Quéro de la DRAC, Mr Thomas et Mr Kerguillec de L' ABF. Des études complémentaires ont été demandées. La chapelle qui était fermée au public depuis le 20 avril 2023 sera réouverte partiellement au niveau de la NEF.

Une réunion de travail a été organisée le lundi 10 juin pour l'aménagement de la rue de Poul an Od. Une réunion publique sera organisée le mardi 09 juillet à 19h00, avec les riverains pour présenter l'esquisse réalisée par le cabinet ING de Landivisiau.

Le Conseil Municipal valide le projet de géoréférencement des réseaux d'éclairage public avec le SDEF, lequel se charge de réaliser cette opération. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme DT/DICT. Cette réforme du 1er juillet 2012 a prévu diverses obligations avec un échéancier dans le but, d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géo-référencé des réseaux souterrains éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :

- 1er janvier 2020 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux.

- 1er janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.

Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Le Conseil Municipal accepte que le géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF et le plan de financement qui fixe la participation communale à 2 550,00 €.

Le Conseil Municipal valide la rénovation de 9 Armoires de commande : C2-C4-C5-C6-C7- C8-C10-C12-C14. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Lanmeur afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la communauté au SDEF.
Le Conseil Municipal accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage public - Rénovation de 9 Armoires de commande : C2-C4-C5-C6-C7-C8-C10-C12-C14 et qui fixe la participation communale à 13 875,00 €.

FINANCES

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de Lanmeur est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122Q2 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal valide une subvention de 300 € à la section du patrimoine de l'Ulamir.

Le Conseil municipal maintient les tarifs communaux à compter du 1 août 2024. Les élus vont réfléchir sur la mise en place d'une tarification spécifique suivant le quotient familial pour la cantine et une évolution des tarifs à la salle Stérédenn.

Le recensement des habitants de la Commune de Lanmeur se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

En ouverture de séance, le Conseil Municipal valide le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 04 juillet 2024.

URBANISME

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur les propriétés suivantes :
La propriété bâtie, cadastrée AH 001, d'une superficie de 605 M2, au 23 rue des Ajoncs.
La propriété bâtie, cadastrée AB 124 et AB 125, d'une superficie de 34 et 124 M2, Rue Scoën.
La propriété bâtie, cadastrée AL 143, d'une superficie de 603 M2, 3 résidence des Chênes.
La propriété bâtie, cadastrée AC 162, d'une superficie de 903 M2, 3 rue d'Héllès.
La propriété bâtie, cadastrée AD 25, d'une superficie de 2 180 M2, 1 Rue de Tilliennou.
La propriété bâtie, cadastrée AK 101, d'une superficie de 2406 M2, 2 rue Ty Pistel.
La propriété bâtie, cadastrée C 1082 et C 1084, d'une superficie de 1 052 et 53 M2, 1 Leur Vras.
La propriété bâtie, cadastrée AI 24, d'une superficie de 717 M2, située 16 A rue de Tyrien glas.
La propriété bâtie, cadastrée AL 41, d'une superficie de 264 M2, située 6 rue du Terrain des sports.

Le Conseil Municipal dénomme le lotissement de la Rue de Poul an Od « Park Ar Chapel ».

Madame le Maire rappelle qu'une délibération de novembre 2021 a précisé que la commune était bénéficiaire d'un leg dans le cadre d'une succession bénéficiaire, dans la succession de Mr Carn François. Le leg est composé de biens immeubles (maison et de terres agricoles), de biens meubles et de liquidités. Dans le cadre des ventes par la commune de Lanmeur des biens dépendants de la succession de Mr François Carn, Madame le Maire rappelle qu'une délibération du 24.03.2023 a acté certaines ventes ;

Une nouvelle délibération est nécessaire pour vendre des terrains de Guimaëc.

Le Conseil Municipal donne au Maire pouvoir de signature tant pour le compromis que pour vente des biens ci-dessous désignés ; Les vendeurs (Mr Roland Carn et la commune de Lanmeur) vendent à Mr AGNESE Philippe des parcelles de terres cadastrées C 306, C 1048, C 1049 et C 1052, situées sur Guimaëc à Pen Feunteun et Pen Feunteun Goarem Bihan.

Le Conseil Municipal va mettre 1 plaque et 1 arbre pour rappeler ce leg.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

L'entreprise SEE YOU SUN est venue présenter le projet d'ombrières photovoltaïques au Conseil Municipal du 04 juillet 2024. Une nouvelle réunion est prévue le jeudi 26 septembre pour finaliser le projet.

Le Conseil municipal valide les travaux pour l'église St Mélar de la phase 2 Tranche 2 pour le volet 2 (2025-2026) avec le Conseil départemental. Une réunion est programmée le mardi 1 octobre 2024 à Bothsorel pour le Volet 1 pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à lancer une consultation pour choisir un maitre d'œuvre pour les travaux à intervenir pour le remplacement du chauffage fioul de la Mairie.

BATIMENTS

Un fourgon FIAT DUCATO d'occasion a été commandé pour 1 montant de 17 159 € TTC pour remplacer les véhicules volés.

L'église sera fermée au public du 20 septembre au 04 décembre 2024 suite aux travaux dans le chœur.

Le Conseil Municipal valide l'avenant 1 pour le lot 3 « Campanaire » à l'église suite à des travaux en plus pour la refonte de la cloche 2. Le coût supplémentaire est de 14 020 € HT et fait passer le marché initial de 45 666 € à 59 686 € HT.

La Maire rappelle qu'une procédure adaptée pour lancer les travaux à l'église ST Mélar de Lanmeur. (Phase 2-tranche 1) a été prise au CM du 29 juin 2023. Suite à une erreur matérielle, il convient de préciser la délibération prise initialement.

Le Maire expose aux membres de la nouvelle assemblée qu'il y aurait lieu de lancer le dossier de Consultation des Entreprises et d'autoriser le Maire à lancer une procédure adaptée pour les travaux de l'église ST Mélar de Lanmeur, pour la phase 2, tranche 1.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à lancer une procédure adaptée pour les travaux à l'église ST Mélar de Lanmeur et l'autorise à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

La chapelle de Kernitron est ouverte partiellement dans la NEF. Suite à la réunion du 03 juillet 2024 avec la DRAC, représentés par Mme Jablonski et Mme Quéro, le Conseil est dans l'attente d'un devis demandé par la DRAC.

VOIRIE

Une réunion publique a été organisée le mardi 09 juillet à 19h00, avec les riverains pour présenter l'esquisse réalisée par le cabinet ING de Landivisiau.

Une nouvelle réunion sera organisée pour présenter le projet définitif et lancer le Dossier de Consultation des Entreprises.

Des aménagements ont été faits en régie par le personnel Communal, sur les rétrécissements de chaussée dans la rue de Plouégat et sur le cheminement du chemin du Lapic. Le Conseil félicite les employés pour ces réalisations.

VIE SCOLAIRE

Les effectifs pour la rentrée scolaire 2024-2025 sont les suivants :
Ecole Publique : 151 élèves

Ecole ND Kernitron : 82 élèves

Collège : 329 élèves

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal valide la création et l'adhésion au Groupement de commandes « formations hygiène-sécurité-petite enfance » de Morlaix Communauté afin de faire face à leurs obligations ainsi pour mener une action publique de qualité, les communes, pour proposer des actions de formation à leur personnel.

VIE ASSOCIATIVE - VIE SCOLAIRE

Le forum des associations s'est déroulé le 02 septembre et beaucoup de monde s'est déplacé. Deux associations extérieures étaient présentes.

Les membres du CMJ vont se déplacer le 28 octobre à St-Brieuc pour 1 congrès.

Le nouveau site internet a été présenté par les élus. Le nouveau site est plus fonctionnel. Un travail conséquent opéré depuis 2 ans.

FINANCES

Le Conseil Municipal valide une subvention de 3 910 € pour 46 élèves à l'école publique des 4 vents pour un voyage scolaire de 5 jours du 04 novembre au 08 novembre 2024 en au Auvergne pour les CM1 et CM2 de l'école publique.

Le Conseil Municipal valide une subvention de 786 € pour l'achat de papillons individuels destinés à égayer le bourg.

DIVERS

Une rencontre a eu lieu avec l'office public de la langue bretonne. Une présentation sera faite au prochain Conseil Municipal.

Le recensement des habitants de la commune de Lanmeur se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie.

Un pot est prévu le jeudi 26 septembre 2024 pour Viviane LE BIHAN qui était en CDD pour les remplacements de temps partiel à la Mairie.

Le repas des anciens est prévu le samedi 12 octobre 2024 à 12h00 à la salle Stéredenn.

Les emprunts concernant la réhabilitation de l'ancienne maternité en pôle médical se terminent. Les modifications suivantes sont désormais adoptées :

Concernant le bail professionnel signé avec la Mairie, le Maire informe que l'association des professionnels de de santé a donné congé au 28.02.2025.

Concernant le bail emphytéotique signé avec l'hôpital ; Le Conseil valide la résiliation du bail au 01.03.2025 avec l'hôpital de Lanmeur, et l'association des professionnels de santé va signer 1 bail emphytéotique avec l'hôpital.

Retrouvez l'ensemble des Conseils Municipaux sur lanmeur.fr

Le Lanmeur lien
VILLE
Lanmeur
La campagne au bord de la mer